



La ministre de la Culture,

Françoise Nyssen présente un budget en hausse de 17 millions d'euros en 2019

Françoise Nyssen, ministre de la Culture, a présenté aujourd'hui son budget dans le cadre du projet de loi de finances pour 2019.

Il traduit, la confiance dans le ministère de la culture et ses agents dans son action et dans le rôle joué par la culture, dans le projet de transformation du pays.

Les moyens du ministère en faveur de la culture atteindront 10 milliards d'euros en 2018 :

- les crédits budgétaires du ministère progresseront par rapport à 2018 : ils s'établiront à 3,63 milliards d'euros, en hausse de 17 millions d'euros (avant transferts) ;
- les ressources publiques affectées à l'audiovisuel public s'élèveront à 3,86 milliards d'euros, avec une économie de 35 millions par rapport à 2018, ce qui représente moins de 1% de ce budget ;
- les dépenses fiscales en faveur de la culture et des industries culturelles et créatives devraient atteindre 1,5 milliard d'euros ;
- les ressources fiscales consacrées au cinéma, à la production audiovisuelle et aux jeux vidéo – et affectées au Centre national du cinéma et de l'image animée – seront de 679 millions d'euros ;
- les autres taxes affectées – pour le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, et, l'Association pour le soutien au théâtre privé – s'établiront à 58 millions d'euros. Le Centre national du livre sera désormais financé par subvention budgétaire suite à la décision du Premier ministre.

Françoise Nyssen a présenté, les grandes lignes du budget 2019, qui sera aussi un budget de choix en faveur de l'équité territoriale, de la jeunesse, de la diversité culturelle et de l'anticipation :

1/ Le choix de l'équité territoriale :

- la réduction des inégalités géographiques guidera l'ensemble des dispositifs du ministère et s'incarnera notamment dans la poursuite du plan « Culture près de chez vous » et, un soutien renforcé aux bibliothèques ; 2 millions d'euros additionnels seront mobilisés par le ministère en complément des 88 millions d'euros du concours particulier relatif aux bibliothèques ;
- la politique du patrimoine en faveur des monuments historiques sera préservée (326 millions d'euros en autorisations d'engagement) et l'attention aux petites collectivités renforcée (reconduction du fonds de 15 millions d'euros pour les collectivités à faibles ressources) ;
- la part des crédits gérés au plus près des territoires progressera encore (+30 millions d'euros en 2019), permettant au ministère d'atteindre un taux de 72% de déconcentration de ses crédits d'intervention.

2/ Le choix de la jeunesse :

- La lutte contre la ségrégation culturelle guidera également l'ensemble des dispositifs du ministère, et s'incarnera notamment dans l'ambition portée conjointement avec Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Education nationale, de faire de l'école française « l'école des arts et de la culture » ;
- Les crédits en faveur de l'éducation artistique et culturelle, qui avaient progressé de 50% en 2018, progresseront encore de 2 millions d'euros en 2019 ;
- Le Pass Culture sera expérimenté dès cet automne et jusqu'au printemps 2019 auprès de 10 000 jeunes : 34 millions d'euros de crédits sont prévus pour accompagner ce projet présidentiel.

3/ Le choix de la diversité culturelle :

- Le soutien au spectacle vivant sera sanctuarisé à hauteur de 706 millions d'euros, et s'enrichira d'un renforcement des interventions en faveur de la mode et, du design ou de la photographie ;
- Les dispositifs du FONPEPS en faveur de l'emploi durable seront prolongés en 2019 ; la hausse de la CSG sera durablement compensée en faveur des artistes-auteurs, avec lesquels la concertation sur leur protection sociale se poursuivra cet automne ;
- Le soutien aux arts visuels progressera de 5%.

4/ Le choix de l'anticipation :

- En faveur de la transformation du secteur audiovisuel public, dont la première étape sera franchie en 2019 afin de l'adapter aux nouveaux usages. 150 millions d'euros seront investis d'ici 2022 dans le numérique. Les investissements dans la création seront préservés (560 millions d'euros). 35 millions d'euros d'économies seront mises en œuvre. La contribution à l'audiovisuel public n'augmentera pas en 2019, ce qui est inédit depuis 10 ans ;
- En faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- En faveur de la francophonie, avec notamment le lancement de la rénovation du château de Villers-Cotterêts qui deviendra une cité de la langue française et de la francophonie d'ici 2022 ;
- En faveur de l'Europe, dont la victoire obtenue le 12 septembre dernier en faveur des droits d'auteur illustre la pertinence des combats.

Face à ces défis, Françoise Nyssen a salué l'engagement de l'ensemble des personnels du ministère et de ses opérateurs, et appelé à poursuivre les transformations et mieux évaluer l'impact du budget du ministère de la culture.

Elle s'est engagée à poursuivre la mobilisation de financements complémentaires et innovants en faveur des objectifs et valeurs portés par le service public de la culture.

Le discours de la ministre de la Culture et le dossier de presse sont en ligne sur le site Internet du ministère de la Culture : www.culture.gouv.fr

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC